

**ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS**

Délibération affichée à l'École Du Breuil
et transmise au représentant de l'État

EDB-2022-33

**Délibération du Conseil d'Administration de l'École du Breuil
Séance du 23 novembre 2022**

Objet : Souscription de l'École Du Breuil au sociétariat de la Coopérative Carbone

Le Conseil d'Administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

Considérant le rôle moteur de la Ville de Paris pour accélérer la transition écologique du territoire, et sa volonté d'adopter des approches innovantes au niveau local ;

Considérant l'ambition partagée par la Métropole du Grand Paris et par la Ville de Paris d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 ;

Considérant la Communication 2021-SG-39 : Accélération de la transition écologique à Paris - Communication sur la création d'Énergies de Paris et de la Coopérative Carbone ;

Vu la délibération 2018-DEVE-54 approuvant l'adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial à l'unanimité par le Conseil de Paris ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L229-25, L122-4 et suivants, R229-51 et suivants ;

Vu le Contrat d'Objectifs et de Moyens liant l'École Du Breuil à la Ville de Paris et ses engagements à contribuer aux projets de la Ville en matière de transition écologique ;

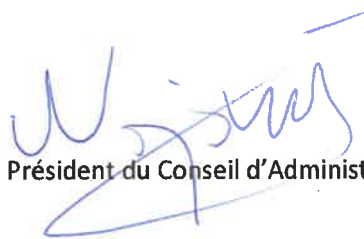
Vu les statuts de la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris ;

Vu les statuts de l'École Du Breuil ;

DELIBERE

Article unique : Approuve la souscription annuelle de l'École Du Breuil à hauteur de 200 euros pour

devenir sociétaire de la SCIC Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris, au sein du Collège des « Experts, Chercheurs, Associations et Bénévoles ».

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Najdovski', written over the printed text 'Le Président du Conseil d'Administration'.

Le Président du Conseil d'Administration

Christophe Najdovski